

Mis à jour : **Juillet 2022**

N de matricule : _____ N° de demande : _____

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE

Coût : 100\$

Dépôt de garantie : 1000\$ (remboursable après les travaux, sur réception d'un certificat de localisation mis à jour).

1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):

2) Nom du propriétaire:

Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire

1) Nom:

2) Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

3) N° de téléphone (1): () _____ 4) N° de téléphone (2): () _____

5) Courriel: _____ 6) Procuration: Oui Non

Coordonnées de l'entrepreneur

1) Nom:

2) Adresse: _____ Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

3) N° de téléphone : () _____ 4) N° R.B.Q. : _____

5) Courriel:

Autres informations importantes à fournir

1) Coût approximatif des travaux: \$ _____

2) Date du début des travaux: _____ 3) Date prévue de fin des travaux: _____

Vous devez fournir:

- 1) Un plan projet d'implantation, (préparé par un arpenteur-géomètre) comprenant l'aménagement extérieur projeté (aire de stationnement, allée d'accès, arbres existants et projetés, superficie gardée à l'état naturel, etc.);
- 2) Plans de construction;
- 3) Matériaux de revêtements extérieurs (voir page suivante).

DEUX COPIES DES PLANS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AVEC LA DEMANDE

LES DOCUMENTS DE PLUS DE 11" x 17" DOIVENT EN PLUS ÊTRE REMIS EN FORMAT PAPIER

Signature : _____

Date : _____

DESCRIPTION DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR	MARQUE	MODÈLE	COULEUR
MUR DE LA FAÇADE :			
MURS LATÉRAUX :			
MUR ARRIÈRE :			
PORTES ET FENÊTRES	COULEUR		
FAÇADE :			
MURS LATÉRAUX :			
MUR ARRIÈRE :			
TOITURE :			
FASCIAS ET SOFFITES :			

Dépendamment de votre secteur, ce type de permis peut-être soumis au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA). Ce processus prévoit l’analyse de votre demande par le comité consultatif d’urbanisme (CCU) et le conseil municipal. **Prévoyez par conséquent un minimum de 45 jours entre le dépôt de la demande de permis et la délivrance de celui-ci.** Des frais non remboursable de 150\$ s'appliquent pour le traitement du dossier.